

Extension de l'EMS Pré de la Tour

La Fondation Pré Pariset, avec le soutien de la Municipalité, souhaite agrandir l'EMS Pré de la Tour afin de répondre aux besoins de la population. La perspective de cette réalisation nécessite la résiliation de l'ensemble des baux à loyer des appartements du bâtiment concerné. La Municipalité accompagnera les locataires afin de trouver la solution la plus appropriée pour chacun d'eux.

La Fondation Pré Pariset envisage la réalisation d'un projet d'extension de l'établissement médico-social (EMS) Pré de la Tour qui vise à répondre à une pénurie de places et à améliorer la qualité de séjour des résidents par la création de chambres individuelles.

Il permettrait la création de 23 lits « longs séjours » supplémentaires, portant la capacité de l'EMS Pré de la Tour à 73 lits, dont 65 en chambre individuelle. Le projet prévoit également la création de 5 chambres « courts séjours », ainsi qu'une structure d'accueil médico-social (SAMS) pour 24 personnes.

Ce projet fait partie de l'ensemble des projets annoncés auprès du Service de la Santé publique pour être financé par le Canton dans le cadre du « *programme de modernisation des établissements médico-sociaux* » (PIMEMS). La détermination du Conseil d'Etat sur les projets qui seront retenus dans ce programme est attendue en mars 2018.

En cas de réponse positive, la réalisation ne pourrait vraisemblablement pas intervenir avant 2021, compte tenu des délais habituels de développement du projet.

Cette réalisation implique toutefois la résiliation des baux à loyer de 13 appartements adaptés aux personnes âgées ainsi que d'une surface commerciale. La Municipalité a souhaité anticiper cette échéance, tout en proposant d'emblée une prolongation des baux d'une durée de trois ans, reportant ainsi l'échéance pour les locataires qui le souhaitent à 2021.

Cette période de plus de trois ans permettra de rechercher la solution la plus adaptée aux différentes situations individuelles des locataires. La Municipalité s'est engagée à accompagner les personnes concernées dans leur recherche et à mettre en œuvre toutes les mesures utiles y compris, si nécessaire, des aides financières. Ce travail sera assumé par le biais des directions des domaines, gérances et sports d'une part et des affaires sociales d'autre part, et avec l'appui de la direction de la Fondation Pré Pariset si nécessaire.

La Municipalité est pleinement consciente de l'impact que peut avoir la résiliation d'un bail et la perspective d'un déménagement pour ces locataires âgés. C'est pour cette raison qu'elle s'est engagée à mettre en place un accompagnement particulier pour trouver la solution la plus appropriée pour chacune et chacun.

La Municipalité n'a jamais « mis à la rue » aucun de ses locataires ; elle ne le fera pas avec des personnes âgées.

Pully, le 11 octobre 2017 - La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully - Gil Reichen, Syndic - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, 021 721 31 46